Nantes, le 7 juin 2021

Note d'information aux familles des élèves contacts
Ecole Camille Claudel – LE MANS (CM2)

La classe fréquentée par votre enfant fait l'objet d'une **fermeture** jusqu'au **14/06/2021 inclus** en raison d'un cas confirmé de Covid-19.

Votre enfant a été en contact rapproché avec ce cas positif et doit rester isolé.
Il pourra revenir dans l'établissement après la période d'isolement.

Vous avez un rôle essentiel pour limiter les risques de contagion et protéger vos proches
Il faut strictement veiller au respect des consignes sanitaires pendant la période d'isolement

Votre enfant doit rester isolé au minimum jusqu'au 14/06/2021 inclus et réaliser 2 tests	
1er test Covid	A réaliser le plus tôt possible Si le test est négatif, l'isolement se poursuit
2ème test Covid	A réaliser le **13/06/2021** avant la reprise des cours. Ou avant en présence de symptômes* Si le test est positif : l'isolement se poursuit Si le test est négatif : l'isolement est levé *Ci-dessous, liste des laboratoires à contacter en fonction de votre lieu d'habitation :* • *Laboratoire Laborizon : consulter le site : www.laborizon-maineanjou.fr* • *Laboratoire Biolaris : consulter le site : www.biolaris.fr/les-laboratoires-biolaris/sarthe/* • *Laboratoire C+Bio : consulter le site : www.cplusbio.com*
Pour les autres personnes du foyer: Réalisation d'un test Covid sans délai au premier symptôme*	
En l'absence de test, l'isolement doit durer jusqu'au **21/06/2021** avant le retour en classe.	
Durant les 7 jours suivant la levée de l'isolement : les mesures barrières, la distanciation physique, l'hygiène des mains et le port d'un masque, doivent être appliquées avec le plus de soins possible	
Eviter tout contact avec des personnes vulnérables pendant 14 jours	

Vous pouvez retirer des masques auprès de votre pharmacien avec ce courrier.

Si votre enfant à moins de 16 ans et qu'aucun parent ne peut télétravailler, ce courrier vaut attestation à remettre à l'employeur pour 1 PARENT.

Salariés	Remettez ce courrier à votre employeur comme justificatif d'absence. Il ouvre droit au chômage partiel
Non-salariés	Rendez-vous sur declare.ameli ou declare.msapour obtenir un arrêt de travail

Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires ou sur les arrêts de travail :

- Vous pouvez appeler la plateforme de l'Assurance Maladie au 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d'un appel), ou vous rendre sur le site ameli.fr

Si l'état de santé de votre enfant évolue, et que vous n'arrivez pas à trouver un médecin pour vous prendre en charge :

- Vous pouvez contacter l'Assurance Maladie au 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix d'un appel), qui vous orientera dans vos recherches.

Plus d'info sur https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus ou au 0800 130 000 (pour toute question générale).

** Fièvre ou sensation de fièvre (frissons), toux ou syndrome grippal (rhume, mal de gorge), ou survenue brutale et inexpliquée d'altération de l'état général, de fatigue intense, douleurs musculaires, maux de tête, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat.*